
S É N A T

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 6 novembre 1963. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — La commission a entendu M. André Malraux, Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, sur le budget de son département.

Après avoir défini la politique suivie par son ministère, M. André Malraux a répondu aux questions posées par le président, MM. Delpuech, de Bagnaux, Giacobbi, Vérillon, Lamousse et Tinant.

Il a ainsi apporté à la commission des précisions concernant notamment la décentralisation lyrique et dramatique, les recherches archéologiques, les festivals, les musées de province, les monuments historiques et l'avenir du cinéma français dans la perspective du Marché commun et du Traité de Rome.

Après une suspension de séance, la commission a entendu M. Alain Peyrefitte, Ministre de l'Information, sur les problèmes qui concernent son ministère et la Radiodiffusion-Télévision française.

Le ministre a d'abord montré que le budget de 1964 comportait une augmentation sensible des crédits pour le fonds culturel, cette augmentation devant permettre une meilleure diffusion des journaux et périodiques français dans les pays étrangers.

Il a ensuite expliqué que le déséquilibre du budget de la Radiodiffusion-Télévision était dû aux dépenses d'investissement liées à l'amélioration de l'équipement de la première chaîne et à l'implantation de la deuxième chaîne de télévision. Il a souligné que les dépenses de fonctionnement de la Radiodiffusion-Télévision française étaient inférieures à ses recettes ordinaires et que les dépenses d'équipement seront couvertes partie par l'excédent de recettes, partie par l'emprunt.

Le ministre a ensuite répondu aux questions posées par le président, MM. Delpuech, Tinant, Giacobbi, Isautier, Vérillon et Charpentier ; il a ainsi précisé que des études étaient en cours pour l'établissement d'un projet de statut de la Radiodiffusion-Télévision française, ce projet devant être soumis au Conseil constitutionnel qui se prononcera sur le caractère réglementaire ou législatif de ses dispositions.

M. Alain Peyrefitte a également donné quelques précisions sur les projets d'installation d'émetteurs de télévision dans les Antilles et à la Réunion. Il a également informé les Sénateurs que, d'ici l'été prochain, une grande partie de la population française serait atteinte par les émissions de la deuxième chaîne et il a enfin déclaré que, dans son esprit, les programmes de cette deuxième chaîne devraient être tels que tous les spectateurs puissent opérer un choix.

Après le départ du ministre, la commission a désigné M. Fleury rapporteur pour avis du budget de l'Information, en remplacement de M. Baumel qui avait exprimé le désir de s'en dessaisir.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 6 novembre 1963. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Poursuivant l'examen pour avis du projet de loi de finances pour 1964, la commission a entendu, en premier lieu, le rapport de M. Champleboux sur les crédits consacrés à l'*Energie atomique* dans le budget des services du Premier Ministre. Le rapporteur a indiqué d'abord que si la production du combustible nucléaire avait dû être freinée en raison de la réduction de la demande, cette situation n'était que momentanée et qu'au contraire les réserves métropolitaines actuelles ne suffiraient pas à couvrir les besoins de la prochaine décennie ; qu'en conséquence, il fallait ménager et mieux utiliser l'uranium et également faire un effort de prospection.

M. Champleboux a souligné ensuite que l'amélioration des procédés de raffinage avait permis d'abaisser de 20 p. 100 le

prix de revient de l'uranium métal malgré une hausse de certains éléments du coût de production tels que les salaires.

Puis le rapporteur a évoqué l'état d'avancement des travaux de l'usine de traitement du plutonium de la Hague et, à cette occasion, le prix de revient du plutonium et le prix d'achat des quantités achetées à la Grande-Bretagne.

Traitant du fonctionnement de l'usine de Pierrelatte, M. Champleboux a rappelé que cette dernière comporterait, en fait, différents étages : usine basse, usine moyenne, usine haute, usine très haute et que le dernier étage n'était nécessaire que pour les usages militaires, l'utilisation pacifique, essentiellement dans les centrales thermiques, ne nécessitant pas un degré d'enrichissement aussi élevé.

Quant à la production nucléaire d'énergie électrique, elle se développe dans le cadre du lancement de 200 MW annuel prévu dans le IV^e Plan et le prix de revient de cette énergie encore très supérieur à celui de l'énergie classique devrait être du même ordre en 1970, année où la production d'électricité nucléaire doit atteindre 30 milliards de kWh, l'insuffisance des ressources nationales de combustibles militant en faveur de l'accélération de la construction des centrales nucléaires. La situation actuelle est la suivante : EDF 1 a été couplée au réseau le 14 juin 1963, EDF 2 doit être mise en service en 1964, EDF 3 en 1966, EDF 4 en 1968 et EDF 5 doit être lancée en 1965 et mise en service en 1970 ; la centrale EL 4 implantée à Brennilis et la centrale des Ardennes doivent également être mises en service en 1966. Etant donné qu'on ne sait pas encore quelle sera finalement la meilleure filière à utiliser dans les centrales nucléaires, le rapporteur a estimé que la cadence d'équipement actuellement prévue était raisonnable. Puis, il a indiqué qu'il traiterait, dans son rapport, de l'activité des différents centres d'études nucléaires de Saclay, Fontenay-aux-Roses, Grenoble et Cadarache et a terminé par l'examen des crédits prévus dans le cadre du budget des services du Premier Ministre, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

M. Champleboux a conclu en approuvant la politique du Gouvernement en ce qui concerne la recherche et l'exploitation minière, la production d'énergie électrique et l'affectation des crédits civils concernant l'énergie nucléaire, mais en précisant qu'il fallait bien distinguer les dépenses engagées dans le cadre de l'utilisation pacifique et celles nécessitées par la création de la « force de frappe ».

Après un échange de vues auquel ont participé notamment MM. Cornat et de Villoutreys, la commission a adopté les

conclusions de son rapporteur favorables à l'adoption des crédits du budget des services généraux du Premier Ministre concernant l'énergie atomique.

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis de M. Beaujannot sur les crédits du budget des *Postes et Télécommunications* pour l'exercice 1964.

Après avoir fait remarquer que ce budget annexe était en augmentation (+ 17,7 p. 100) par rapport à 1963, le rapporteur a successivement examiné les télécommunications, les services postaux et les services financiers ; en soulignant que le nombre d'installations téléphoniques en instance, en 1963, était encore de 200.000 (120.000 en 1962) et, qu'en l'espace de dix ans, 752.000 postes téléphoniques seulement avaient été installés en France (contre 2 millions en Italie, 1.800.000 en Allemagne et 1.750.000 en Grande-Bretagne), M. Beaujannot a insisté pour que des investissements plus importants soient réalisés dans les domaines du téléphone (notamment de l'automatique rural) et du télex.

Puis, il a rappelé l'augmentation du trafic postal en France depuis plusieurs années (5.600.000.000 de lettres et de cartes en 1963 et 154.000.000 de paquets poste), les efforts de modernisation accomplis dans la distribution du courrier et l'importance prise par les mouvements de fonds des chèques postaux, en regrettant l'insuffisance de l'intérêt (1,5 p. 100) versé à ceux-ci par le Trésor.

A cet égard, il a déclaré s'associer à l'amendement présenté chaque année par la Commission des Finances, saisie au fond, mais il n'en a pas moins conclu à l'adoption du budget annexe des Postes et Télécommunications.

M. Coutrot a déclaré, alors, que son groupe voterait contre ce budget, notamment parce que la Caisse des dépôts et consignations avait été invitée à supprimer les prêts pour la construction de bureaux de poste dans les grands ensembles urbains et M. Vallin, après s'être associé aux paroles de son collègue, a souligné l'insuffisance du nombre et des rémunérations du personnel dans les P. T. T.

Par 14 voix contre 10 et 3 abstentions, les conclusions favorables de l'avis présenté par M. Beaujannot ont été adoptées par la commission.

Celle-ci a entendu, ensuite, le rapport pour avis de M. de Villoutreys sur le budget du Ministère de l'*Industrie*. Après avoir indiqué que l'augmentation de 15 p. 100, d'une année sur l'autre, des crédits de ce département ministériel reflétait à la fois l'accroissement des dépenses de fonctionnement et les subventions de caractère économique attribuées dans le cadre

du Ministère de l'Industrie, le rapporteur a abordé le secteur énergétique en soulignant la création récente du Secrétariat général de l'énergie, chargé de concevoir la coordination des mesures prises dans les différents secteurs énergétiques.

Un débat s'est instauré à propos des difficultés d'approvisionnement en charbon de la plupart des grands centres urbains, au cours duquel sont intervenus, outre le président et le rapporteur, MM. Tournan, Lebreton et Coutrot, ce dernier estimant nécessaire de créer des aires de stockage à proximité des grands centres urbains.

M. de Villoutreys a, en outre, rappelé les difficultés financières des Charbonnages de France dont le déficit sera voisin d'un milliard de francs en 1963 et indiqué les mesures proposées par le Gouvernement, notamment l'allègement des charges sociales par surcompensation interprofessionnelle des prestations vieillesse et prestations d'accidents du travail, du régime général de sécurité sociale et du régime de la sécurité sociale dans les mines.

En outre, un programme d'assainissement financier, qui serait en quelque sorte le pendant du plan d'adaptation des Charbonnages en ce qui concerne la production, devrait apurer les charges financières dues au passé et viser à l'équilibre financier pour l'avenir.

En ce qui concerne l'électricité, le rapporteur a souligné l'importance des investissements d'Electricité de France qui représentent durablement 60 p. 100 du chiffre d'affaires annuel et indiqué que la solution devrait être trouvée à la fois dans une adaptation constante du prix de l'électricité à l'évolution des conditions économiques et dans l'établissement d'un plan de financement à long terme.

Abordant le secteur pétrolier, M. de Villoutreys a noté l'augmentation du prélèvement, au profit du budget général, sur le Fonds de soutien aux hydrocarbures, politique à courte vue au moment où la recherche de pétrole doit être intensifiée et les recherches d'approvisionnement diversifiées.

A ce propos, sur une question de M. Filippi, il a précisé que ce prélèvement exceptionnel de 165,5 millions de francs entraînerait une diminution de la dotation du Bureau de recherches de pétrole et des crédits affectés à la recherche scientifique et technique dans le domaine pétrolier.

Puis, M. de Villoutreys a indiqué la place que prendrait dans le bilan énergétique des nations européennes, à brève échéance, le gaz naturel, tant en raison de l'arrivée possible du gaz d'Hassi R'Mel que de l'exploitation du gisement de Groningue dont les réserves viennent d'être évaluées à plus de 1.000 milliards de mètres cubes.

Abordant le secteur de l'industrie automobile, il a évoqué l'essor de la production européenne et les problèmes que posait la course aux investissements des différents producteurs. Traitant, ensuite, de l'artisanat, le rapporteur s'est montré favorable aux mesures d'encouragement en ce domaine, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle et l'affectation de primes aux maîtres d'apprentissage dont les apprentis ont été reçus à leur examen de fin de scolarité. Il a attiré l'attention de la commission sur les difficultés que rencontraient les chambres de métiers dans l'organisation des cours d'apprentissage, en raison, à la fois, de l'accroissement du nombre des élèves et des ressources financières limitées dont disposent ces organismes.

Enfin, M. de Villoutreys a souligné la réduction de l'activité du Bureau de recherches géologiques et minières et les conséquences néfastes qui peuvent en résulter ainsi que la création d'un chapitre nouveau (n° 64-91) prévoyant l'octroi d'une subvention au laboratoire central des industries électriques.

La commission s'est ralliée aux conclusions de son rapporteur, favorables sous réserve des observations précitées, à l'adoption du budget du Ministère de l'Industrie.

Lors de la reprise de la séance dans l'après-midi, M. Pinton a donné connaissance à ses collègues du rapport pour avis de M. Bouquerel, empêché, sur les crédits du *Commissariat au tourisme* pour l'année 1964.

Après avoir fait remarquer que ce département ministériel était maintenant sous l'autorité directe d'un Secrétaire d'Etat au tourisme et doté, à ce titre, d'un « bleu » particulier et que l'expansion touristique française jouissait d'un montant assez considérable de crédits (prêts à l'hôtellerie, subventions au tourisme social, aux ports de plaisance, etc.), M. Pinton a souligné que le rapport insistait heureusement sur l'urgence qu'il y avait à construire des autoroutes pour accélérer le développement du tourisme.

Il a regretté, ensuite, la suppression de la détaxe sur les carburants routiers pour les touristes étrangers (soit une économie « apparente » de 25 millions, en 1964, pour le Trésor) et analysé les chiffres concernant le nombre d'étrangers en France et celui des Français se rendant à l'étranger (particulièrement en Autriche, en Espagne et en Italie).

Différents commissaires ont posé des questions à M. Pinton, notamment MM. Coutrot (sur l'absence d'une véritable « politique » du tourisme), Sempé (sur les vacances des Français à l'étranger et la nécessité de promouvoir un véritable « tourisme

social »), Beaujannot (sur le taux des prêts à l'hôtellerie), David (suggérant pour les vacanciers français une détaxe sur le carburant), Restat, Delagnes, de Villoutreys et Brun (sur le taux d'intérêt des prêts du F. D. E. S. à l'hôtellerie et sur la formule des « gîtes ruraux »).

En proposant l'adoption des crédits du Commissariat au tourisme, qui a été votée par 14 voix contre 6 et une abstention, M. Pinton a déclaré qu'il tiendrait compte des différentes observations de ses collègues.

Au nom de M. Bouquerel, empêché, M. Bertaud a donné connaissance de l'avis de la commission sur les budgets des *Routes et des voies navigables*, insistant, en particulier, sur les dépenses d'entretien du réseau routier et la construction des autoroutes.

M. Coutrot est intervenu une nouvelle fois pour déclarer qu'on ne pouvait pas — selon lui — se prononcer aussi rapidement sur des crédits de cette importance; s'élevant contre les routes à trois voies, véritables cimetières d'automobilistes, il a demandé la création de routes à quatre voies et affirmé que son groupe ne pourrait pas voter ce budget. M. Bertaud a donné alors des précisions détaillées sur le programme français d'autoroutes et fait des comparaisons avec l'Allemagne et l'Italie.

MM. Bouloux, Delagnes, Brun, Cornat sont encore intervenus avant que la commission décide de ne voter sur les crédits en discussion qu'après avoir entendu le Ministre des Travaux publics et des transports.

Jeudi 7 novembre 1963. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a entendu M. Pisani, Ministre de l'Agriculture, sur le budget de l'Agriculture pour 1964 ainsi que sur les problèmes posés par le développement de la politique agricole commune dans le cadre de la C. E. E.

Analysant tout d'abord les grandes lignes du budget de l'Agriculture, M. Pisani a montré qu'il se caractérisait essentiellement par l'accroissement des moyens de l'enseignement agricole, par le développement de la protection sociale agricole qui va permettre à l'agriculture d'arriver au seuil de la parité sociale, par la mise en place du Fonds d'action sociale pour l'amélioration des structures agricoles, enfin par l'effort consenti en faveur de certains investissements agricoles: remembrement et aménagement foncier, hydraulique agricole.

S'agissant du stockage, du conditionnement et des industries agricoles, le ministre a précisé que la réforme des modalités

de financement qui était amorcée permettrait à son administration d'orienter une plus grande part des investissements de ce secteur.

Après avoir souligné l'orientation nouvelle de l'action du F. O. R. M. A. qui s'écarte d'une aide statique aux produits en faveur d'une aide dynamique à l'organisation des producteurs en vue de la commercialisation, le ministre a évoqué les transformations intervenues sur le marché international des produits agricoles (sucre, beurre, céréales, etc.). La nature de ces transformations résulte, selon lui, à la fois d'événements politiques et de modifications structurelles de la production agricole et de la consommation alimentaire dans le monde.

Répondant ensuite aux questions de M. Pautzet, rapporteur du budget de l'Agriculture, sur la réforme du financement de certains investissements agricoles, les modalités d'octroi des prêts fonciers du Crédit agricole, le financement des travaux d'habitat rural, l'incidence de la mise en place des tranches opératoires, les subventions à l'exportation du sucre et les négociations de Bruxelles sur la politique agricole commune, le ministre a été conduit à préciser notamment :

— que la débudgétisation de certains investissements agricoles serait compensée par l'accroissement des moyens du Crédit agricole et une ouverture plus large sur le marché financier ;

— que, techniquement, il était établi que l'irrigation des vignes, si elle avait lieu à un certain stade de la végétation, était de nature à améliorer la teneur alcoolique et la qualité des vins ;

— que les crédits d' « habitat rural » du Ministère de l'Agriculture seraient désormais réservés à la modernisation des bâtiments d'exploitation, tandis que la modernisation des bâtiments d'habitation serait assurée par les fonds du Ministère de la Construction.

Traitant ensuite des problèmes posés par le développement de la politique agricole commune avant l'échéance du 31 décembre 1963, M. Pisani a notamment précisé qu'il ne serait possible de s'engager dans la « négociation Kennedy » que dans la mesure où l'organisation agricole de l'Europe des Six serait définie dans son ensemble. S'agissant des règlements de produits, le ministre a indiqué que, pour le riz, l'accord paraissait imminent ; pour la viande de bœuf, les incertitudes techniques paraissaient levées, mais que le règlement relatif au lait soulevait de difficiles problèmes pour lesquels les solutions commençaient à se préciser. Le règlement financier ne lui paraît plus soulever d'obstacles majeurs. En ce qui concerne les récentes propositions de la Commission de la

C. E. E. sur le rapprochement du prix des céréales, M. Pisani a seulement observé que la solution du rapprochement instantané n'allait pas sans poser des problèmes difficiles en raison de son incidence, tant sur la structure de nos prix agricoles que sur l'ensemble de notre économie.

Le ministre a ensuite répondu aux nombreuses questions qui lui ont été posées notamment par M. Filippi sur les modalités de financement des travaux d'irrigation et les primes à l'oléiculture, M. Pelleray sur le soutien des cours de la viande à la production, M. Naveau sur la réforme des procédures d'investissement agricole, M. Blondelle sur les rapports entre l'administration et la profession en matière de vulgarisation et d'organisation commerciale de l'agriculture ainsi que sur les conditions de l'exportation agricole vers les pays d'outre-mer, M. Durieux sur le prix des betteraves sucrières, M. Toribio sur la réforme foncière dans le département de la Guadeloupe et les mesures prises pour venir en aide aux victimes du récent cyclône, M. Dailly sur la structure des dépenses du F. O. R. M. A., M. David enfin sur les travaux du canal de Provence.

S'agissant des prix à l'exportation vers les pays d'outre-mer, le ministre a précisé que l'on s'orientait vers la conclusion d'accords à long terme basés sur la fixation d'un cours moyen, intermédiaire entre le prix intérieur français et le cours mondial.

En ce qui concerne le prix des betteraves, il a indiqué que la suppression presque totale de la taxe de résorption à la charge des producteurs aurait pour effet de porter ce prix à 70,15 F la tonne.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Suran sur le budget de la *Construction*. Après avoir rappelé l'importance des besoins de logements — près de 8 millions — le rapporteur a précisé que la détermination du volume des crédits budgétaires pour 1964 avait été effectuée dans le souci de renforcer l'aide financière de la puissance publique au profit de ceux dont les ressources personnelles sont insuffisantes et d'amorcer un système nouveau de financement privé au profit de ceux qui ne pourront plus avoir droit, en raison de leurs ressources financières, à l'attribution des primes et des prêts.

La première partie du rapport a été consacrée à l'examen des différentes sources de financement de la construction de logements pour 1964 : après avoir analysé diverses modifications intervenues récemment dans la législation H. L. M. et indiqué qu'une réforme dans l'attribution des primes doit

intervenir prochainement, M. Suran a précisé que le budget « Construction » se caractérisait par la réévaluation des crédits H. L. M., la diminution des crédits de primes et le maintien au niveau atteint en 1963 du plafond des prêts spéciaux.

En conclusion, le rapporteur a rappelé que si la spéculation foncière constituait un goulot d'étranglement dans le développement de la politique de construction, les aspects financiers et les aspects techniques ne devaient pas être négligés.

Quels que soient les projets du Gouvernement en matière de financement, il ne faut jamais oublier que le rythme actuel de construction — 320.000 logements environ — devrait être porté à 420.000. Au point de vue technique, il faut noter que l'insuffisance de main-d'œuvre dans l'industrie du bâtiment ne doit pas seulement être palliée par un effort de productivité, mais également par un développement accru de la formation professionnelle.

La seconde partie du rapport a été consacrée à la politique d'urbanisme : à cet égard, le rapporteur a examiné successivement les diverses études d'urbanisme ainsi que les opérations d'urbanisme pour 1964 — aménagement des lotissements défectueux, subvention aux îlots d'habitation, subvention pour la création d'espaces verts.

Examinant les dispositions budgétaires du F. N. A. F. U. (Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme), le rapporteur a noté que si un renforcement des ressources mises au service de cet organisme est prévu pour 1964, les crédits mis à sa disposition seront en grande partie fournis par la Caisse des Dépôts : le relais du Trésor par la Caisse des Dépôts ne risque-t-il pas de compromettre les programmes de travaux relevant actuellement de la Caisse des Dépôts ?

Enfin, restant fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est fixée chaque année depuis 1959, le rapporteur, avec l'accord de la commission, a consacré la troisième partie du rapport à l'examen de la politique d'expansion régionale : considérant que la région est devenue le champ de rencontre de la planification et de l'aménagement du territoire, M. Suran a examiné l'évolution de la politique de développement régional.

Dans le cadre de la loi de finances, il a indiqué à la commission que le document budgétaire portant régionalisation du budget n'étant pas encore distribué, il lui était difficile de formuler des remarques à son sujet.

A propos de la régionalisation du plan, il a rappelé que l'élaboration des tranches opératoires pour le IV^e Plan était achevée. A ce sujet, il a souligné la nécessité d'intégrer les élus aux conférences interdépartementales chargées d'élaborer les tranches opératoires.

Après avoir entendu les observations de M. Dailly qui a déploré le retard dans la parution du fascicule régionalisant le budget et souhaité une audition devant la commission du Ministre de la Construction et du Délégué à l'aménagement du territoire, et celles de M. Hector Dubois sur la nécessité de développer la formation professionnelle dans l'industrie du bâtiment, la commission a décidé de donner un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances se rapportant à la Construction.

Poursuivant sa séance dans l'après-midi, la commission a procédé, sur le rapport de M. Pauzet, à l'examen des aspects agricoles du projet de loi de finances pour 1964.

Après avoir rappelé que le montant global des autorisations de dépenses du budget de l'*Agriculture* s'établissait autour de 3.000 millions de francs dont 1.800 au titre des dépenses ordinaires et 1.200 au titre des dépenses en capital, M. Pauzet a analysé les principales mesures nouvelles qui caractérisent ce budget : développement de l'action sociale menée en faveur des agriculteurs, développement de l'action sur les structures agricoles avec la mise en place du Fonds d'action sociale et d'aménagement des structures agricoles, poursuite de l'effort en faveur de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole.

S'agissant du programme d'investissements agricoles pour 1964, le rapporteur a fait ressortir qu'il s'élèverait de 1.457 millions en 1963 à 1.576 millions pour 1964, les principales augmentations ayant trait à l'équipement de l'enseignement et de la recherche, aux améliorations foncières et à l'hydraulique agricole. On assiste, par contre, à une stagnation des crédits relatifs aux services publics ruraux (alimentation en eau, électrification, voirie rurale, aménagement de villages) et à l'habitat rural. M. Pauzet a, par ailleurs, souligné la modification profonde des procédures de financement des investissements relatifs au stockage, au conditionnement et à la transformation des produits agricoles dans le cadre d'une politique de débudgétisation. Il a exprimé la crainte que les coopératives en particulier se trouvent, de ce fait, gênées dans leur effort d'équipement si des mesures ne sont pas prises pour leur faciliter l'accès à d'autres sources de financement.

Un échange de vues s'est ensuite instauré au cours duquel sont notamment intervenus MM. Bonnet, Blondelle, Bouloux, Suran, Hector Dubois, Patenôtre, Deguise et le rapporteur. M. Blondelle a fait observer que le rapport annuel sur la situation de l'agriculture aurait dû être déposé avant la discussion budgétaire. M. Hector Dubois a mis l'accent sur les incidences de la débudgétisation des investissements coopératifs. M. Deguise

a fait adopter par la commission un amendement tendant à obtenir, dans les prochaines lois de finances, une présentation permettant de distinguer les crédits intéressant directement l'agriculture, de ceux intéressant l'ensemble du monde rural ou de l'économie française.

Le rapporteur a enfin été invité à souligner l'insuffisance des solutions apportées au problème des prix agricoles à la production.

Sous réserve de ces observations, la commission a décidé de donner un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances se rapportant à l'agriculture.

Enfin, la commission a entendu M. Marc Jacquet, Ministre des Travaux publics et des transports, sur les différents budgets de son département ministériel.

Abordant, tout d'abord, les crédits de *la Marine marchande*, le ministre, qui répondait à différentes questions de M. Joseph Yvon, rapporteur pour avis de ce budget, a précisé :

— que si le trafic maritime entre la France et l'Algérie s'était dégradé, il ne descendrait probablement pas au-dessous du niveau actuel ;

— que le personnel des paquebots désarmés serait remployé sur des lignes nouvelles ;

— qu'un marché était en cours de discussion pour la construction, par la France, de 150 bateaux coréens ;

— que le problème des pêcheries n'avait pas été abordé à la récente conférence de Londres.

A propos des crédits du secrétariat à *l'Aviation civile*, le ministre a déclaré que l'entreprise industrielle du « Concorde » avait fort bien démarré, suscitant même des options de la part de compagnies américaines ; à l'heure actuelle, la Grande-Bretagne et la France ont au moins une année d'avance sur leurs concurrents d'outre-Atlantique, puisque le prototype franco-anglais pourrait sortir au milieu de l'année 1966. La fabrication du prototype est-elle liée à la réalisation d'Air-Union ? Répondant à M. Pams, le ministre a précisé qu'il ne le pensait pas mais qu'il se réjouissait de l'exemple de coopération européenne donné dans le domaine du matériel aérien.

Quant au « Super-Broussard », M. Jacquet a indiqué qu'il y avait un marché possible de cet appareil moyen courrier et qu'en mai prochain, la compagnie Air-Inter serait dotée de quatre « Super-Broussard ».

Parlant de la coordination des transports aériens, le ministre a réaffirmé qu'il n'y avait pas de monopole au profit de la compagnie nationale ; celle-ci, depuis l'indépendance des Etats africains, a connu une notable diminution de son trafic (de même d'ailleurs que la nouvelle « U. A. T. »), au profit de la compagnie « Air-Afrique » et de la compagnie « Madair ».

Revenant sur le problème d'Air-Union, M. Pinton a demandé au ministre d'en faire le point. C'est l'élévation du problème au niveau des gouvernements qui en a stoppé la solution — a répondu M. Jacquet — la répartition des « quota » étant le principal obstacle.

Quant à Air-Inter, c'est le « Jokker 28 », avion hollandais, qui lui conviendrait le mieux, mais elle ne l'aura qu'en 1966 ; aussi, la société « Sud-Aviation » a-t-elle été invitée à se pencher sur la construction sous licence de cet appareil de 60 places.

D'autres questions ont été posées au ministre par MM. Brun et Suran (sur les dessertes locales d'Air-Inter), Filippi (sur la répartition des trafics et la desserte de la Corse par Air-France). A ce dernier propos, le ministre a déclaré qu'il n'était pas question de faire desservir la Corse par Air-Inter.

Abordant les crédits des *Travaux publics*, et notamment le problème des autoroutes, M. Marc Jacquet, après avoir rappelé qu'en 1964 on en construirait 140 kilomètres, a précisé qu'à partir de 1965, le « rythme de croisière » serait de 175 kilomètres par an, avec une possibilité de 300 kilomètres à partir du V^e plan, sans que cela puisse être considéré comme un engagement. Le financement des autoroutes de « dégagement » est fait grâce aux crédits d'Etat, ceux de « liaison » partie par emprunt, partie grâce au Fonds routier alimenté lui-même par un pourcentage du prélèvement sur les carburants — le péage devant être de toute façon proscrit dans les zones très urbanisées.

A des questions qui lui étaient posées par MM. Pinton, Coutrot, Brun, Perdereau, le ministre a répondu :

— qu'il était difficile d'assimiler entièrement les phénomènes routiers allemand, italien et français, nés de circonstances très différentes et dont les solutions reflétaient les particularismes nationaux ;

— qu'il était plus préoccupé par le problème des autoroutes de dégagement, ayant sur le développement urbain une vertu fécondante, que par celui des autoroutes de liaison ;

— qu'un plan directeur avait été établi en 1960 (prévoyant 3.500 km d'autoroutes et l'aménagement d'un kilométrage important de routes nationales) et qu'il était scrupuleusement suivi, année par année, par la Direction des routes du ministère ;

— que la route à trois voies était moins mortelle qu'on ne l'affirmait généralement et que la très grande majorité des accidents était due à la non-observation des règles du code de la route ;

— que l'autoroute Bordeaux-Langon serait construite de 1965 à 1968.

Evoquant la question de la sécurité routière inscrite à l'ordre du jour de la commission, M. Pinton a demandé que son examen soit reporté à une prochaine séance. M. Marc Jacquet a précisé que seraient exposés en détail, lors de la discussion de son budget en séance publique, les problèmes relatifs à l'aggravation marquée du déficit de la S. N. C. F. et de la R. A. T. P.

Il a été décidé que le vote sur l'ensemble des crédits consacrés aux Travaux publics, aux routes et aux voies navigables, dont M. Bouquerel était le rapporteur pour avis, interviendrait seulement au cours de la prochaine séance de la commission.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Judi 7 novembre 1963. — *Présidence de M. Rotinat, président.*

— La commission a entendu un exposé de M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, sur la situation internationale.

Evoquant le problème européen, le ministre a traité successivement de la politique agricole commune et des discussions en cours sur la fusion des communautés. Après avoir souligné l'importance du « plan Mansholt » qui vient d'être publié, M. Couve de Murville a indiqué que ces propositions devront être examinées avec soin par le Gouvernement avant qu'elles soient discutées dans la Communauté. Sur la fusion des communautés un projet est actuellement à l'étude, qui pourrait aboutir à une fusion des institutions comme prélude à une fusion des communautés, laquelle entraînerait une rationalisation utile et affirmerait la marche vers cette union politique que nous souhaitons.

M. Couve de Murville a ensuite rappelé la position de la France face aux accords de Moscou. Notre pays souhaite autant que les autres pays une amélioration de la situation internationale. Son désaccord porte sur la méthode qui a été suivie. Les récents incidents de Berlin, qui mettent en cause la position solidaire des trois puissances occidentales, lui inspirent d'autre part de sérieuses préoccupations.

Le ministre a ensuite répondu à de nombreuses questions, qui lui ont été posées notamment par MM. Moutet, Monteil, Lecanuet, Périquier, Vassor, Soufflet et qui ont porté sur les incidents de Berlin, la situation au Vietnam et les problèmes qui avaient fait l'objet de son exposé principal.

AFFAIRES SOCIALES

Mardi 5 novembre 1963. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — M. Dulin, rapporteur pour avis, a présenté ses observations sur le budget annexe des prestations sociales agricoles. Il a vivement critiqué les mesures relatives au financement du budget annexe, adoptées par l'Assemblée Nationale, et rappelé que la taxe sur les corps gras alimentaires, instituée par la loi de finances du 22 décembre 1962, n'avait pas été mise en recouvrement en 1963. Il a donc proposé un amendement à l'article 15 bis du projet de loi de finances tendant à doubler les taux de cette taxe et d'en affecter le produit, d'une part, au maintien au 1^{er} janvier 1964 de la majoration de l'allocation de la mère au foyer, d'autre part à une réduction de diverses cotisations. Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

La commission a ensuite abordé l'examen de l'avis de M. Plait sur le budget de la Santé publique et de la Population.

Mercredi 6 novembre 1963. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — Dans une première séance, la commission a examiné l'avis de Mme Cardot sur le budget des Anciens Combattants pour 1964. Dans un chapitre I^{er}, elle a donné des indications sur les « grandes masses » du budget, analysant les crédits dans le chapitre II et dénonçant dans le chapitre III les lacunes du budget.

M. Méric, annonçant que le groupe socialiste voterait contre les crédits des Anciens Combattants, a, de son côté, évoqué le refus d'attribuer le bénéfice de la présomption d'origine pour leurs infirmités aux prisonniers de guerre détenus à Rawa-Ruscka. La commission l'a chargé d'intervenir, sur ce point, dans la discussion.

M. Bossus, faisant savoir que le groupe communiste repousserait aussi les crédits, a déploré le nombre des procès intentés, en réduction de pensions ou en revision de titres, à de trop nombreux anciens combattants par leur propre ministère de tutelle. Il a également demandé que des précisions soient apportées pour le programme des fêtes du « double anniversaire ».

M. Darou, à son tour, a évoqué la situation de diverses catégories de victimes de guerre dont les droits sont particulièrement méconnus : cheminots, veuves, etc. Il a demandé que la commission porte toute son attention aux problèmes du rapport constant et du plan pour l'amélioration de la situation.

M. Fournier a évoqué le problème particulier du délai anormalement court imparti aux victimes d'Algérie pour faire reconnaître leur maladie ou infirmité contractée en service. M. Dutoit a lui aussi évoqué la situation des cheminots anciens combattants.

M. Brousse, qui assistait à la réunion en qualité de rapporteur spécial de la Commission des Finances, a informé la commission que la Commission des Finances adopterait vraisemblablement des positions assez voisines de celles recommandées par Mme Cardot.

En conclusion de son avis, Mme Cardot a soumis à la commission et fait adopter divers amendements relatifs :

- à l'application de l'article 55 de la loi de finances pour 1962 (plan quadriennal) ;
- à la retraite du combattant 1939-1945 ;
- à la situation des veuves de très grands invalides ;
- au statut des victimes civiles d'Algérie ;
- à l'attribution de la carte du combattant aux anciens militaires ayant pris part aux opérations d'Algérie ;
- à l'attribution de bonifications pour campagnes de guerre aux cheminots.

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis sur les crédits du *Ministère du Travail*, présenté par M. Lagrange, remplaçant M. Bernier, empêché. M. Lagrange a rapidement analysé les crédits prévus pour 1962 pour le fonctionnement des services et les interventions publiques ; il a souligné que les crédits, bien qu'augmentant de 23 p. 100 ne répondaient pas à tous les besoins.

Abordant les problèmes de main-d'œuvre, le rapporteur a indiqué que malgré le retour en métropole de plusieurs centaines de milliers de Français d'Algérie, certains secteurs vitaux (bâtiment, textile, métallurgie, industrie électrique) manquaient de personnel qualifié en raison de la faiblesse de capacité d'accueil de l'enseignement professionnel et de l'évolution des techniques. Il a fait le point de l'effort financier prévu par le Ministère du Travail pour le développement de la formation professionnelle des adultes (création de 220 sections nouvelles et utilisation successive de certains centres par deux équipes de stagiaires) et mis l'accent sur les problèmes géné-

raux que doit résoudre la Formation professionnelle des adultes (formation des professeurs et moniteurs, ouverture de nouvelles branches d'activité comme l'électronique et la mécanique générale, accueil des salariés agricoles dans le secteur industriel et commercial). Pour permettre de résoudre le déficit en main-d'œuvre, le rapporteur a préconisé, concurremment avec l'importation de main-d'œuvre étrangère, de faire appel aux travailleurs venant des départements et territoires d'outre-mer, en prenant toutefois les précautions indispensables au moment de leur accueil, de leur installation et de leur formation professionnelle.

En ce qui concerne le Fonds national de l'emploi, M. Lagrange a indiqué qu'un projet de loi était en instance d'examen à l'Assemblée Nationale. Il s'est fait l'écho des craintes exprimées par les organisations syndicales quant à leur intégration aux entreprises d'abord, à l'Etat ensuite ; si elles admettent volontiers la collaboration avec les pouvoirs publics en ce qui concerne l'élaboration du plan, elles rejettent formellement toute fixation autoritaire des salaires, entendant conserver leur pouvoir de « contestation » et rester libres quant à leur attitude à l'égard de la « politique des revenus ». Le rapporteur a ensuite critiqué la méthode de calcul du S. M. I. G., notamment en ce qui concerne l'indice de référence choisi pour refléter le coût réel de la vie, et la prise en considération de l'évolution de la situation économique pour faire participer les travailleurs les plus défavorisés aux fruits de l'expansion.

Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. Marcellin, Ministre de la Santé publique et de la Population, sur les crédits budgétaires de son département. Le ministre a tout d'abord situé les « grandes masses » de son budget, avant d'appeler l'attention des commissaires sur les différents points qu'il estime particulièrement importants :

— augmentation des moyens mis à la disposition de l'Ecole nationale de la Santé publique chargée de former les personnels de direction hospitaliers ;

— majoration des collectes permettant la formation des personnels sanitaires et sociaux (créations d'écoles, bourses) ;

— accroissement de la lutte contre les fléaux sociaux (cancer, pour lequel les dépenses prennent un caractère obligatoire, tuberculose, maladies mentales, enfance inadaptée) ;

— amélioration du sort des vieillards et grands infirmes qui ont vu leurs ressources majorées de 50 à 90 p. 100 selon les catégories entre le 1^{er} janvier 1962 et 1964 ; ceci correspond

à une dépense supplémentaire de plus de 3 milliards pour deux exercices, dans le même temps les plafonds de ressources ont été sensiblement augmentés ;

— financement des équipements hospitaliers. Les procédés de financement devront être révisés, eu égard à l'accroissement du rythme de l'équipement et des difficultés rencontrées par la Sécurité sociale pour subventionner les projets agréés par le Ministre de la Santé publique ;

— équipement hospitalier. La réalisation des projets se heurte à de nombreuses difficultés dans la région parisienne, mais pendant les trois premières années du IV^e Plan d'équipement hospitalier, 1.710 millions de francs ont été engagés pour construire ou moderniser 27 établissements à Paris et en banlieue et, pour 1964, l'ensemble des crédits s'élèvera à 490 millions de francs contre 44 millions en 1958.

Le ministre a conclu en indiquant que l'élaboration du IV^e Plan se poursuit activement avec trois objectifs principaux :

- intensification de la recherche médicale ;
- formation et promotion du personnel hospitalier ;
- poursuite de la rénovation et accroissement de la construction des établissements hospitaliers.

MM. Méric, Brayard et Lagrange ont attiré l'attention du ministre sur les cas douloureux qui se produisent lors de la récupération des dépenses d'aide sociale sur les successions ; ils ont demandé qu'en dessous d'un certain plafond il n'y ait pas de recours contre les héritiers.

M. Lagrange a souligné le fait que la majoration des coûts de la construction des établissements hospitaliers rendra impossible le financement des projets en cours de réalisation.

M. Bossus a réclamé une réforme du mode d'établissement du prix de journée des hôpitaux et une amélioration des conditions de travail du personnel hospitalier, en particulier des infirmières ; il a souligné la modicité du budget de la Santé publique par rapport au budget national et dénoncé l'intervention du district de Paris dans le plan de construction des établissements hospitaliers de la région parisienne.

M. Fournier a demandé l'inscription de la sclérose en plaque sur la liste des maladies susceptibles d'ouvrir droit au congé de longue durée.

M. Messaud a préconisé l'utilisation des hôpitaux cantonaux comme maisons de retraite.

M. Henriet, après avoir regretté le retard apporté à la mise en application de la vaccination antipoliomyélitique, a souhaité l'allègement du niveau du concours d'entrée dans les écoles d'infirmières et la création d'un institut mondial du cerveau.

Mme Cardot a fait remarquer combien l'article 67 de la loi de finances lui paraissait dangereux.

M. Marie-Anne a fait ressortir les besoins des départements des Antilles en assistantes sociales et en infirmières.

Le président Menu a demandé dans quelles conditions les médecins hospitaliers à temps partiel pourraient s'affilier à l'I. P. A. L. T. E. pour obtenir des avantages vieillesse complémentaires et dans quel délai était envisagé le reclassement indiciaire des cadres hospitaliers.

M. René Dubois a traduit les hésitations de la Commission des Finances devant le projet de réorganisation administrative des directions départementales et régionales de la population et de la santé. Il s'est enquis des précautions qui devraient être prises pour parer aux conséquences de l'extension de la vaccination antituberculeuse à certains adultes. Enfin il a manifesté son inquiétude devant l'immobilisation à la date du 30 septembre 1963 d'une très importante fraction des crédits de paiement de l'année.

Le ministre a ensuite répondu aux nombreuses questions qui lui avaient été posées.

Après son départ, la commission a poursuivi l'examen de l'avis de M. Lagrange sur les crédits du Ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Sur sa proposition, la commission unanime a décidé de demander la suppression des articles 67 et 70 de la loi de finances. En ce qui concerne les crédits, elle laissera le Sénat juge de l'opportunité de leur adoption.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 5 novembre 1963. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a commencé l'examen des articles de la première partie, relative aux conditions générales de l'équilibre financier du projet de loi de finances pour 1964. Sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, la commission, après avoir adopté l'article premier autorisant la perception des impôts existants, a analysé l'article 2, qui maintient en 1964 le demi-décime rétabli en 1963. Après avoir souligné que, désormais, cet impôt supplémentaire ne frappe les revenus imposables qu'à partir de 36.000 francs et regretté que la règle du quotient familial ait été abandonnée, elle a adopté deux amendements

tendant, l'un au maintien du système de 1963 mais pour un quart de décime au lieu d'un demi, l'autre à la limitation à 65 p. 100 du taux maximum du barème.

Ayant réservé l'article 2 bis, voté par l'Assemblée Nationale, la commission a ensuite abordé l'examen de l'article 3 relatif à l'assujettissement à l'impôt sur le revenu des personnes physiques des plus-values réalisées sur les terrains à bâtir. Analysant l'économie de ce texte, M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a notamment souligné que si cet article est, en principe, destiné à frapper la spéculation immobilière et à libérer des terrains pour la construction, il risquait surtout, en fait, de bouleverser notre droit fiscal et de créer un important contentieux pour son interprétation; il a conclu qu'il fallait dépersonnaliser cet impôt, refuser une rétroactivité pour sa mise en application et prévoir des exonérations pour certains cas de remploi du prix de vente.

Après des interventions de MM. Alex Roubert, président, Tron, Armengaud, Berthoin, Chochoy, Colin, de Montalembert, Fléchet et Coudé du Foresto, la commission a adopté divers amendements tendant à dépersonnaliser la taxe, à empêcher toute rétroactivité de la loi et à exempter de la taxe certains remplois du prix de vente.

Au cours d'une seconde séance, la commission, poursuivant l'examen de l'article 3, a adopté des amendements prévoyant l'exonération de la taxe sur les plus-values des terrains à usage agricole supportant des cultures florales ou des plantations forestières dont le prix au mètre carré n'excède pas, respectivement, 25 francs et 5 francs, ainsi que des immeubles acquis avant le 31 décembre 1934. La commission a également adopté des modifications au paragraphe III en fixant le taux de la taxe à 25 p. 100 de la plus-value, ainsi qu'au paragraphe VI en supprimant l'obligation pour les porteurs de titres de sociétés dont l'actif est constitué principalement par des biens visés au paragraphe I de faire eux-mêmes convertir leurs titres au nominatif et les sanctions de cette obligation.

La commission a ensuite examiné l'article 4 relatif à l'imposition des profits immobiliers. Par amendement, elle a décidé de refuser l'abrogation des alinéas a, b, et c du 3° de l'article 35 du code général des impôts, ainsi que la rétroactivité de l'article au 1^{er} janvier 1963.

A l'article 5, la commission a décidé d'apporter un amendement qui exonère de la taxe sur les plus-values les prix de cession qui sont remployés en un élément amortissable, quel qu'il soit.

A propos de l'article 8 instituant une taxe de régularisation des valeurs foncières, la commission, à la suite d'interventions de MM. Raybaud et Alex Roubert, président, et de Mlle Rapuzzi, a adopté un amendement demandant que cette taxe soit exclusive de celle qui existe pour le raccordement aux réseaux de distribution d'eau ainsi que de la redevance d'espaces verts.

L'article 9, majorant le prélèvement sur les mises gagnantes du pari mutuel a été adopté, sous réserve d'un amendement de forme. MM. Alex Roubert, président, et Raybaud ont souhaité que les recettes du tiercé soient davantage attribuées aux sociétés hippiques de province.

La commission a également apporté un amendement au texte de l'article 10 fixant le volume des carburants agricoles détaxés.

Enfin, les articles 11 à 16 ont été adoptés par la commission.

Mercredi 6 novembre 1963. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, secrétaire.* — *Au cours d'une première séance, M. Marcel Pellenc, rapporteur général, remplaçant M. Descours Desacres, rapporteur spécial, empêché, a présenté à la commission les comptes spéciaux du Trésor.* Après avoir indiqué que la charge pour l'ensemble de ces comptes passerait de 6.279 millions de francs en 1963 à 5.082 en 1964, le rapporteur a examiné les comptes d'affectation spéciale. Il a souligné notamment, à propos du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, que les travaux seraient moins importants en 1964 qu'en 1963 ; à propos du compte d'allocation aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré, que les recettes étaient à nouveau bien supérieures aux dépenses ; à propos du fonds de soutien aux hydrocarbures, que l'augmentation du versement au budget général risquait de compromettre la recherche du pétrole.

Une discussion s'est instaurée sur le soutien financier de l'industrie cinématographique au cours de laquelle MM. Alex Roubert, président, et Raybaud ont regretté que l'aide soit surtout accordée aux grandes salles de projection. Examinant ensuite le Fonds spécial d'investissement routier, la commission s'est inquiétée de l'insuffisance des crédits pour les voiries départementale, urbaine et communale. Le problème des adjudications de travaux a été évoqué par MM. Coudé du Foresto, Raybaud, Masteau et Chochoy. Analysant les comptes d'avances du Trésor, M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a souligné qu'aucune avance n'était accordée au régime général de sécurité sociale tandis que MM. Fléchet et Chochoy ont évoqué le problème du déficit de la sécurité sociale ouvrière.

M. Chochoy a également regretté que les crédits des comptes de prêts aux organismes d'H. L. M. ne soient pas entièrement utilisés. M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a souligné que les prêts du Fonds de développement économique et social sont en réduction alors que le programme à réaliser est plus important.

Au cours d'une seconde séance, la commission a tout d'abord adopté l'article 79 qui augmente la réduction de la surtaxe applicable aux véhicules de transport public en zone longue lorsque leurs propriétaires adhèrent à certains groupements professionnels.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a ensuite analysé les articles de la deuxième partie du projet de loi de finances non rattachés à des fascicules budgétaires. La commission a adopté divers amendements, notamment à l'article 63, pour lequel il a été décidé, sur intervention de M. Colin, de préciser que la titularisation d'agents temporaires ou contractuels justifiant de titres de résistance ne devrait pas entraîner de déclassement indiciaire. La commission a décidé de réserver l'examen de l'article 78 relatif au régime fiscal des sociétés d'investissement pour une séance ultérieure. Un amendement a été apporté à l'article 84 afin d'étendre aux entreprises sinistrées les facilités maintenues jusqu'à la fin du IV^e Plan en vue de faciliter le regroupement et la spécialisation des entreprises.

M. Kistler, rapporteur spécial, a indiqué les décisions de l'Assemblée Nationale sur le budget du travail. La commission a décidé de réserver l'examen de l'article 67, encore en instance de discussion à l'Assemblée Nationale, relatif à la prise en charge par les caisses d'allocations familiales des frais de grossesse et d'accouchement ainsi que celui de l'article 70 instituant une surcompensation interprofessionnelle des prestations vieillesse et accidents du travail du régime général et du régime minier de sécurité sociale.

La commission a ensuite entendu M. René Dubois, rapporteur spécial, pour un nouvel examen du budget de la Santé publique. Il a été décidé de maintenir l'amendement supprimant les crédits destinés à permettre la réalisation de la réforme des services extérieurs d'action sanitaire et sociale. La commission a proposé de supprimer l'article 66 instituant des centres départementaux de dépistage des affections cancéreuses et elle a adopté l'article 83 relatif au régime fiscal des acquisitions immobilières destinées à l'installation d'établissements agréés au titre de l'aide sociale.

Enfin la commission a accepté la proposition de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, tendant à faire réserver la discussion des articles 3 à 8 du projet de loi de finances jusqu'à la fin de l'examen de la première partie dudit projet.

Jeudi 7 novembre 1963. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, de M. Alric, vice-président, et de M. Coudé du Foresto, secrétaire.* — La commission a procédé à un nouvel examen, sur rapport de M. Métayer, rapporteur spécial, du budget de l'Education nationale, adopté par l'Assemblée Nationale. Le rapporteur spécial a rendu compte à la commission des réponses du Ministre de l'Education nationale à ses questions relatives notamment aux proportions respectives de titulaires et de suppléants parmi les enseignants, aux effectifs par classe, aux restaurants universitaires et aux chambres d'étudiants. Evoquant ensuite les dépenses en capital, le rapporteur spécial a souligné qu'au 31 août dernier il n'avait été consommé que 122 milliards de crédits de paiement alors que 238 milliards sont utilisables pour 1963 et qu'il était impossible d'obtenir des renseignements précis sur l'état d'avancement des travaux. Il a, en outre, indiqué que les équipements scolaires étaient en retard sur les objectifs du IV^e Plan, et ceci même sans tenir compte de la hausse des prix. Sur proposition du rapporteur spécial et compte tenu de leur insuffisance, la commission a décidé de supprimer les crédits pour l'enseignement supérieur et technique.

Procédant ensuite à un nouvel examen du budget des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, M. Brousse, rapporteur spécial, a approuvé l'amendement, adopté par l'Assemblée Nationale, accordant aux Alsaciens et Mosellans incorporés dans l'armée allemande au cours des deux guerres mondiales le bénéfice de la législation sur les pensions militaires d'invalidité même lorsqu'ils résident à l'étranger. D'autre part, la commission a adopté un amendement à l'article 48 limitant à l'exercice 1964 la reconduction de la mesure prévue pour la retraite du combattant par l'article 36 de la loi de finances pour 1963.

M. Garet, rapporteur spécial, a donné quelques indications complémentaires sur le budget de la Justice, et notamment sur les mesures de personnel à la Cour de sûreté de l'Etat. Sur proposition du rapporteur spécial, la commission a adopté un amendement supprimant le crédit nouveau destiné à subventionner l'Association pour le développement de l'action pénitentiaire et post-pénale.

Après avoir entendu M. Portmann, rapporteur spécial du budget des Affaires algériennes, qui a indiqué que l'Assemblée

Nationale l'avait adopté à la suite d'un vote bloqué, la commission a décidé d'en refuser les crédits.

M. Driant, rapporteur spécial du budget de l'Agriculture, a ensuite rendu compte des amendements, adoptés par l'Assemblée Nationale, majorant certains crédits, qui ont été approuvés par la commission. M. Raybaud s'est inquiété au sujet des recettes du Fonds de développement des adductions d'eau.

M. Monichon, rapporteur spécial du budget annexe des prestations sociales agricoles, a regretté le report au 1^{er} juillet 1964 de l'alignement de l'allocation de la mère au foyer sur l'allocation de salaire unique, bien que cette mesure permette de réduire les dépenses de 20 millions de francs. Evoquant l'accroissement prévisible des charges sociales agricoles, il a souhaité l'établissement de la parité avec le régime général de sécurité sociale.

M. de Montalembert, rapporteur spécial pour l'habitat rural, a souligné les inconvénients de la dispersion des crédits entre les Ministères de l'Agriculture et de la Construction.

M. Bousch, rapporteur spécial, a indiqué les modifications apportées par l'Assemblée Nationale au budget de la Construction. La commission a adopté un amendement supprimant à l'article 33 la disposition subordonnant l'utilisation des crédits primitivement réservés aux opérations H. L. M. en Algérie, et reportés au profit d'opérations d'accession à la propriété en métropole, à l'intervention d'un arrêté interministériel.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 6 novembre 1963. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a désigné MM. Molle et Nayrou comme rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1964, en ce qui concerne les crédits du Ministère de la Justice pour le premier et du Ministère de l'Intérieur pour le second.

Sur rapport de M. Prélot, la commission a examiné le projet de loi (n° 184, session 1961-1962), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, relatif aux dates des élections cantonales et des élections municipales et validant rétroactivement le décret n° 61-250 du 18 mars 1961.

Elle a, tout d'abord, décidé à l'unanimité d'adopter sans modification le texte des articles 1^{er} et 5 par lesquels l'Assemblée Nationale avait fixé au mois de mars la date des élections cantonales et municipales.

Elle a, ensuite, et également à l'unanimité, supprimé l'article 3 qui stipulait que la commission départementale serait élue chaque année à la fin de la première session ordinaire des conseils généraux.

Elle a également supprimé le troisième alinéa de l'article 2 qui faisait obligation aux conseils généraux de tenir leurs sessions ordinaires en dehors des sessions du Parlement. Outre les objections de fond que rencontraient ces deux textes, la commission a estimé qu'ils n'étaient pas à leur place dans un projet purement électoral.

La commission a, en revanche, complété le texte voté par l'Assemblée Nationale par trois articles nouveaux prévoyant d'une part de nouveaux cas d'incompatibilité et d'inéligibilité pour les élections aux assemblées locales, et d'autre part l'alignement de la réglementation en matière de propagande pour les élections cantonales sur la législation en vigueur pour les élections au Parlement.

L'ensemble du texte ainsi modifié a été voté à l'unanimité.

Sur rapport de M. Delalande, le projet de loi (n° 7, session 1963-1964), modifié par l'Assemblée Nationale en première lecture, relatif au bail à ferme dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, a été adopté sans modification.